



PROGRAMME DE FORMATION PERMIS AM

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de 2 ou 3 roues à moteur de cylindrée inférieure à 50 cm²• Obtenir la catégorie AM du permis de conduire
PUBLIC CONCERNE ET PRE – REQUIS	<ul style="list-style-type: none">• Avoir 14 ans et avoir passer l'ASSR 1 ou l'ASR• Satisfaire aux conditions médicales et administratives• Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France• Résidence normale et domicile en France• Divers documents administratifs (Pièce d'identité élève et parents, justificatifs d'adresse.)
QUALIFICATIONS DES INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none">• Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite et de la Sécurité Routière (B.E.P.C.AS.E. R) ou titulaire du Titre Pro d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) avec la mention deux roues• Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none">• Méthodes actives adaptées à la formation des adolescents et des adultes.• Salles de cours équipées de moyens multimédia.• Véhicules de la catégorie 02 roues cylindrée inférieure à 50 cm² adapté à l'enseignement• Fiche de suivi et livret d'apprentissage• Aires d'évolution spécialement aménagées.• Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
DUREE/EFFECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• Obligation légale : 2H de formation théorique et 6H de formation pratique• Déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne• Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collective• Leçon pratique individuelle ou pouvant être collective avec un véhicule par élève



<p>:</p> <p>PROGRAMME</p>	<ul style="list-style-type: none">• La formation s'organise autour de 3 thèmes d'enseignement suivants : formation pratique hors circulation / en circulation / sensibilisation aux risques• La formation pratique hors circulation doit permettre l'acquisition des compétences et connaissances suivantes : Equipements indispensables, connaissance des principaux organes du véhicule, maîtrise technique du véhicule hors circulation<ul style="list-style-type: none">• La formation en circulation doit permettre de connaître : L'utilité et le respect des règles, de l'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers, des facteurs et de la prise de conscience des risques.<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation aux risques : Risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux accidents ; les impliquant / la vitesse et ses conséquences / le comportement du conducteur
<p>QUALITE D'EVALUATION DES ACQUIS</p>	<ul style="list-style-type: none">• Feuilles de présence émargées par les stagiaires• Questionnaire de satisfaction• Conditions de réussite : suivre la formation dans son intégralité
<p>DIPLOME VISE</p>	<p>Obtention d'une attestation de suivi de formation Permis de conduire de la catégorie AM (sans examen)</p>